

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE

Département de l'Aveyron
Arrondissement de Millau
Canton de Saint-Affrique

Nombre de Conseillers en exercice : 13
de Présents : 11
de Votants : 13

Vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

**Extrait du Registre
Des délibérations du Conseil Municipal
Séance du Lundi 21 Octobre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-et-un octobre à 18h30, le conseil municipal de Vabres l'Abbaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Frédéric ARTIS, maire.

Étaient présents : M. Frédéric ARTIS, Mme Géraldine ARTIS, M. Arnaud BERNARD, Mme Catherine CADENET, M. Gérard CAILHOL, Mme Myriam ESPERANCE, M. Loïc MARAVAL, Mme Isabelle NEGRE, M. Gaëtan PRIVAT, Mme Marie-Claude SIRE, M. Jean-François VIDAL.

Procurations : M. Sébastien ROUSTAN à M. Arnaud BERNARD, Mme Laure GARRIBOTTO à M. Frédéric ARTIS.

Secrétaire de séance : M. Loïc MARAVAL

OBJET : Décision Modificative n°1 - Budget Eau Potable

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,

Vu le budget eau potable 2024,

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante pour le budget eau potable de l'exercice 2024,

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R 777 : Quote-part des subventions d'inv. v..				1 300.00€
TOTAL R 042 : Opération d'ordre entre section				1 300.00€
R 7011 : Eau			1 300.00€	
TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar.			1 300.00€	
Total			1 300.00€	1 300.00€
INVESTISSEMENT				
D 1391 : Subventions d'équipement		1 300.00€		
TOTAL D 40 : Opération d'ordre entre section		1 300.00€		
D 2158 : Autres	1 300.00€			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 300.00€			

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE
DÉLIBÉRATION : 2024-051
Code matière : 7.1.2

Total	1 300.00€	1 300.00€		
--------------	------------------	------------------	--	--

Total Général		0.00€		0.00€
----------------------	--	--------------	--	--------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

AUTORISE la décision modificative ci-dessus,

Pour extrait conforme.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits.

Le Maire